

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 3 avril 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-CC-3S-DAJA-14

**ELECTION DES VICES PRÉSIDENTS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents : 35

Votant : 41 (dont 6 procurations)

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Francs	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE	X		
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmerly	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI	X		
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		
12	Mme	Muguette	DAJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	à Jocelyne VIROLAN
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloi	HOTIN		X	à Loïc TONTON
18	Mme	Valérie	HUGUES	X		
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL		x	à Lucien GALVANI
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
22	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		

25	M.	David Laurent	LUTIN			
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLIA	X		
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET	X		
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS	X		
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-2, L2122-14, L2122-7 et L2122-10 ;

Vu les statuts de la CARL;

Vu la délibération n°2020-CC-4S-DA-21 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

Vu l'élection de monsieur Loïc TONTON en tant que Président de la CARL ;

Considérant que lorsque, le Président a cessé ses fonctions, quelque soit le motif, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine ;

Considérant que suite à une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des Vice-Présidents ;

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est de 12 au sein de la CARL.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Suite à l'élection du Président de la CARL, il convient de procéder à l'élection de douze Vice-Présidents.

Considérant les résultats du scrutin ;

Considérant le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération.

DECIDE**Article 1 : De proclamer :**

- monsieur BAPTISTE Francs en tant que 1er Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur PANCREL Bernard en tant que 2ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur BACLET Guy en tant que 3ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- madame SINIVASSIN Nicole en tant que 4ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame LOUIS Nanouchka en tant que 5ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame BROSIUS Myriam en tant que 6ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- madame GRANDISSON Mariane en tant que 7ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- monsieur HOTIN Michel Eloi en tant que 8ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur ALBERT Richard en tant que 9ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- madame JEAN ép. RAMOUTAR BADAL Olivia en tant que 10ème Vice-Président de la CARL et la déclare installée.
- monsieur CHRISTOPHE Jean-Claude en tant que 11ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.
- monsieur PERIAN Jean-Luc en tant que 12ème Vice-Président de la CARL et le déclare installé.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Loïc TONTON



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.